

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

## Séance du 6 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

<b>Date de convocation</b> :	29 novembre 2022	<b>Date d'affichage</b> :	29 novembre 2022
------------------------------	------------------	---------------------------	------------------

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

**Présents** : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoins, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

**Absents excusés** : CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie,

**Secrétaire de séance** : VIRICEL Christelle

### DEL1/06-12-22 – TARIFS COMMUNAUX 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le montant des tarifs communaux pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs suivants :

SALLE D'ANIMATION		
Sociétés et particuliers	Extérieur	Vaille
• Mariage, repas de famille, soirée privée, thé dansant, tir aux pigeons	avec lavage du sol de la grande salle 550 €	320 €
• Concours de belote, théâtre, loto, marche	200 €	100 €
• Apéritifs	/	100 €
• Fête de l'école, banquet des classes, fête annuelle du village	/	Gratuit
• Caution	300 €	300 €
• Caution nettoyage salle	/	120 €
Assemblées Générales de Sociétés, Groupements et organismes divers		
• Journée	200 €	Gratuit
• Demi-journée	100 €	Gratuit
• Supplément pour casse-croûte	80 €	Gratuit
Lavage du sol de la grande salle		
• S'il est assuré par la commune	/	120 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20221206-DEL1\_06-12-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b>	
<b>Dénomination</b>	<b>Vaieille</b>
<b>Nettoyage fait obligatoirement par l'utilisateur</b>	
• Réunion familiale	100 €
• Apéritif	60 €
• Caution	100 €
• Caution nettoyage salle	50 €
• Salle des jeunes uniquement avec la location maison des associations	30 €

<b>CIMETIERE</b>	
<b>Concession</b>	
• 15 ans	60 € le m <sup>2</sup>
• 30 ans	120 € le m <sup>2</sup>
• 50 ans	198 € le m <sup>2</sup>
<b>Cases colombarium</b>	
• 15 ans	400 €
• 30 ans	700 €
<b>Cavernes colombarium</b>	
• 15 ans	500 €
• 30 ans	900 €
<b>Dispersion des cendres colombarium</b>	80 €

<b>ASSAINISSEMENT</b>	
• Part fixe	45,00 € HT
• Le mètre cube	1,10 € HT
• Consommation maximum	150 m <sup>3</sup>
• Consommation d'eau pour les usagers qui s'alimentent à une source qui ne relèvent pas du service public	30 m <sup>3</sup> par habitant
<b>Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) Article L1331-7 du Code de la Santé Publique</b>	
• Constructions nouvelles : par logement aux réseaux existants autre que les lieux-dits La Côte – Le Moulin	2.000 €
• Constructions existantes : par logement aux réseaux existants autre que les lieux-dits La Côte – Le Moulin	2.000 €
• Constructions nouvelles : par maison aux réseaux existants aux lieux-dits La Côte – Le Moulin	5.000 €
• Constructions existantes : par maison aux réseaux existants aux lieux-dits La Côte – Le Moulin	5.000 €

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,  
Christelle VIRICEL



Le Maire,  
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20221206-DEL1\_06-12-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022